

Compte Rendu du Conseil Municipal du 29/06/2006

L'AN DEUX MILLE SIX , le 29 Juin à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 juin 2006, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, maire d'Aubervilliers et sous la présidence de Monsieur DEL MONTE maire adjoint, pour le vote d'un compte administratif 2005, le maire s'étant retiré au moment du vote en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, Mmes CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR Adjoints au Maire,

Mmes SAULNIER, MOUALED, MM. ROS, GARNIER , Mmes PEJOUX , BUISSON, M. ROZENBERG, Mme NARRITSENS, MM. DIB, RUER, Mmes KARMAN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MONINO	Mme RATZEL	Mme MONZAUGE	Mme CABADA-SALAZAR
Mme DUPUIS	M. FRANCOIS	Mme SANDT	M. HEDJEM
M. VINCENT	M. SALVATOR	M. REGAZZI	M. DIB
Mme DERKAOUI	M. MAREST	M. AMOR	Mme LATOUR
Mme MATHIS	M. ROS	Mme GONZALES-FRETUN	Mme KARMAN
M. RALITE	Mme GRARE	M. ZOMER	M. ORANTIN
Mme CARON	M. PLEE		

Absents : Mmes BALU, AHMED, DELALAIN, MM. AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, M. CAMPANA.

Sont partis en cours de séance :

A partir de la question n° 113 M. HAFIDI a mandaté M. BEAUDET jusqu'à la question 143 (question 144 votée en début de séance)

Secrétaire de séance : Mme Lola NARRITSENS

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2006

A l'unanimité.

Approuve le Procès-Verbal de la séance du 1er juin 2006. Mme MOUALED a voté contre la question n°100 et s'est abstenue à la question n°101.

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Création d'une maison relais, 7, bd Edouard Vaillant à Aubervilliers : versement d'une surcharge foncière et d'une subvention

A l'unanimité.

Décide d'accorder à LOGIREP une subvention de 172 000 € pour la réalisation d'une maison relais, situé 7 boulevard Edouard Vaillant,

Dit que cette subvention sera décomposée comme suit :

- 140 000 € de surcharge foncière
- 32 000 € de subvention opération

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Examen du compte de gestion 2005 du Receveur Municipal - budget de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Est approuvé le compte de gestion établi par Madame le receveur municipal pour l'exercice 2005, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de :	1 524 243,48 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de :	6 081 469,39 €
- soit un résultat de clôture de :	4 557 225,91 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2005 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Approbation du compte administratif 2005 de la Commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

- donne acte de la présentation ci-après du compte administratif 2005
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE :

- investissement	41 249 201,70 €
- fonctionnement	91 438 843,04 €

DEPENSES DE L'EXERCICE :

- investissement	37 474 984,35 €
- fonctionnement	87 996 769,27 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

- investissement	3 774 217,35 €
- fonctionnement	3 442 073,77 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES :

- investissement	- 5 298 460,83 €
- fonctionnement	2 639 395,62 €

RESULTAT DE CLOTURE :

- investissement	-1 524 243,48 €
- fonctionnement	6 081 469,39 €

SOLDE DES RESTES A REALISER :

- investissement	375 019,16 €
------------------	--------------

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2005 : 4 932 245,07 €

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Affectation du résultat 2005 du budget principal de la Commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus,

Décide que le solde créditeur du compte de résultat sera affecté en partie au crédit du compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour une somme de 1 403 614,83 euros

Décide que l'autre partie du solde créditeur du compte de résultat s'élevant à la somme de 4 932 245,07 euros sera conservé en report à nouveau de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté"

QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2006

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Est approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2006, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	10 608 994,09 €	10 608 994,09 €
Fonctionnement	4 006 019,27 €	4 006 019,27 €

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France - rapport d'utilisation du FSRIF 2005

Donne acte à monsieur le maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, d'un montant de 2 731 424 euros.

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Dotation de solidarité urbaine - rapport d'utilisation de la DSU 2005

Donne acte à monsieur le maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine durant l'exercice 2005 d'un montant de 2 277 980 euros.

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Versement d'une subvention à l'association Ecole Plus Auto et à l'association de gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs

A la majorité des membres du conseil, M. FRANCOIS et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Décide de verser une subvention de 5 000,00 euros à l'association "Ecole Plus Auto", 93, rue Heurtault, 93300 Aubervilliers, au titre de l'exercice 2006 afin de participer au financement du projet "Taxi de l'Emploi et de la Citoyenneté" qui permet à des bénéficiaires du RMI qui suivent une formation aux métiers de chauffeurs de taxis parisiens de transporter des personnes âgées et à mobilité réduite habitant la Ville d'Aubervilliers

Décide de verser une subvention de 175 900 euros à l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs,

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Reconstruction d'un conservatoire national de région et création d'un espace culturel transdisciplinaire. Approbation de l'opération, du plan de financement du lancement d'un concours. Désignation des membres du jury de concours.

A l'unanimité.

Approuve l'opération relative à la reconstruction du conservatoire national de région, à la création d'un espace culturel transdisciplinaire et à la réalisation d'un parking au sous-sol ainsi que son plan de financement ci-annexé.

Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès de l'Etat français, des collectivités locales et notamment auprès de la région Ile de France, du département de la Seine Saint Denis, des institutions européennes ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

Approuve l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du code des marchés publics afin de désigner le maître d'œuvre à qui pourra être confiée la mission d'architecture relative à l'opération citée en objet.

Dit que les membres du jury désignés par le conseil municipal sont :

Président : M.Gérard DEL MONTE

Titulaires :

M. MAREST : Maire adjoint

Mme SAULNIER : Conseillère municipale

M. MONINO : Maire adjoint

M. REGAZZI : Conseiller municipal

M. ORANTIN : Maire adjoint

Suppléants :

Mme MOUALED :Conseillère municipale

Mme CABADA-SALAZAR : Maire adjointe

Mme MATHIS : Maire adjointe

M. DIB

Mme RATZEL : Conseillère municipale

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché pour l'aménagement de terrain et dalle béton pour l'installation d'une salle des fêtes provisoire, 10-12 rue de la Gare. Avenant n°1 au lot n°1.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 V.R.D, abattage d'arbres du marché cité en objet avec la société COCHERY Ile de France.

Cet avenant sanctionne une plus-value de 30.206,53 euros TTC portant le montant du marché de 164.940,13 euros TTC à 195.146,66 euros TTC .

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Remplacement des escaliers de secours des écoles élémentaires Victor Hugo et Honoré de Balzac. Approbation du projet de marché et du bilan global prévisionnel des travaux.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché de travaux à tranche conditionnelle comportant l'allotissement suivant :

Lot n°1 : serrurerie métallerie

Lot n°2 : gros oeuvre

L'escalier de l'école Victor Hugo constituera la tranche du marché à réaliser en 2006.

L'escalier de l'école Honoré de Balzac constituera la tranche conditionnelle prévue pour être réalisée d'ici le 31 décembre 2007.

Approuve le bilan global prévisionnel de l'opération (tranche ferme et tranche conditionnelle) estimé à 120.000 € TTC.

QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Construction d'un centre d'hébergement provisoire 52, rue de Saint-Denis. Approbation du projet, du bilan global prévisionnel, du plan de financement. Autorisation de dépôt du permis de construire et de la signature du marché.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenue.

Approuve le projet de marché négocié, le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet pour un montant de 1.178.714.75 € TTC (travaux de VRD inclus) ainsi que son plan de financement.

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure le 15 juin 2006, le maire à signer le marché négocié subséquent avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : la société Yves COUGNAUD mandataire du groupement conjoint constitué avec la société AMG CONSTRUCTION pour un montant de 985 547,45 euros H.T. (soit 1.178.714.75 euros TTC)

Autorise le maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à l'opération citée en objet.

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX

OBJET : Mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale dans le cadre du relogement de familles 52, rue Saint-Denis. Approbation du projet de marché et autorisation de sa signature

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenue.

Approuve le projet de marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans le cadre du relogement de familles, 52, rue de Saint-Denis à Aubervilliers.

Autorise monsieur le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Réfection des installations d'eau chaude sanitaire et des émetteurs de chaleur du centre technique municipal et réfection partielle de la chaufferie. Approbation du bilan global prévisionnel. Autorisation de signature du marché de travaux.

A l'unanimité.

Approuve le marché unique relatif à l'opération citée en objet et son bilan global prévisionnel arrêté à la somme de 428.822,21 € TTC.

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2006, le maire à signer le marché subséquent avec la société ayant réuni l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : MISSENARD-QUINT pour un montant de 428.822,21 € TTC.

QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Examen du rapport sur les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) Landy Villette-Quatre Chemins

Prend acte de l'examen du rapport arrêté en juin 2006 sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) situées à Aubervilliers sur les secteurs Landy/Villette/Quatre Chemins.

QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Dénomination du mail situé entre l'avenue de la République et la rue des Cités à Aubervilliers

A l'unanimité.

Dénomme le mail Anne Sylvestre

QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France) en matière de saturnisme infantile

A l'unanimité.

Autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat (DRASS) une subvention d'un montant de 92.000 euros et à signer la convention correspondante avec l'Etat.

QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Modifications des tarifs de prothèses dentaires et d'orthopédie dento-faciale pratiqués au Centre municipal de Santé à compter du 03 juillet 2006

A l'unanimité.

Décide à compter du 03 juillet 2006 d'appliquer au service dentaire du Centre Municipal de Santé les tarifs mentionnés sur le document intitulé « CENTRE MUNICIPAL DE SANTE – TARIFS DES SOINS PROTHETIQUES ET D'ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE »

QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**OBJET : Demande de reconduction de la convention de la MOUS saturnisme avec l'Etat**

A l'unanimité.

Autorise le maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme en 2006 en signant une convention avec le Préfet. Les termes, le contenu et la durée de ladite convention restent inchangés.

Le montant total de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme est demandé à hauteur de 134.154 €, dont 67.077 € sont pris en charge par la Ville d'Aubervilliers et 67.077 € par l'Etat. Néanmoins, il est demandé au Préfet de tenir compte de l'évolution cumulée de l'inflation.

QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**OBJET : Augmentation des tarifs du centre nautique à compter du 1er septembre 2006**

A l'unanimité.

A compter du 1^{er} septembre 2006, les tarifs suivants s'appliqueront :

	Tarifs au 1^{er} septembre 2006
Entrées	
Adultes (individuels)	2,80
Cartes adultes (10 entrées)	23,00
Adultes (Familles nombreuses. chômeurs, Carte Vermeil.)	2,20
Cartes Adultes Familles nombreuses chômeurs, Carte Vermeil)	17,00
Enfants	2,00
Cartes enfants (10 entrées)	15,20
Groupes d'Aubervilliers	1,10
Groupes hors Aubervilliers	2,30
Collectivités	2,20
Abonnement pour six mois	90,00

LOCATION DE BASSINS TAUX HORAIRE	Tarifs au 1^{er} septembre 2006
CLUBS locaux	
- fosse	34,00
- ligne d'eau	4,00
CLUBS extérieurs	
- fosse	86,50
- ligne d'eau	12,00
Etabl. D'Ens..Secondaires et Privés	
- une ligne d'eau	12,00

LOCATION	
LOCATION de matériel	
- Bouées, ceintures, planches	0,50
LOCAL de stockage	
- par an	290,00
LOCATION de la salle	
- extérieurs (max 1 h du matin)	500,00
- Albertivillariens	266,00
VENTE de bonnets	1,00

Entrées	Tarifs au 1^{er} Septembre 2003	Tarifs au 1^{er} septembre 2006	Soit une augment. en % sur 3 ans
Adultes (individuels)	2, 60	2, 80	7,7 %
Cartes adultes (10 entrées)	21, 00	23, 00	9,5 %
Adultes (Familles nombreuses. chômeurs, Carte Vermeil.)	2,00	2,20	10 %
Cartes Adultes Familles Nombreuses chômeurs, Carte Vermeil)	15,50	17,00	9,7 %
Enfants	1,80	2,00	11,1 %

Cartes enfants (10 entrées)	13,90	15,20	9,4 %
Groupes d'Aubervilliers	1,00	1,10	10 %
Groupes hors Aubervilliers	2,00	2,30	15 %
Collectivités	2,00	2,20	10 %
Abonnement pour six mois	82,00	90,00	9,8 %

LOCATION DE BASSINS. TAUX HORAIRE	Tarifs au 1^{er} Septembre 2003	Tarifs au 1^{er} septembre 2006	Soit une augment. en % sur 3 ans
CLUBS locaux			
- fosse	30,50	34,00	11,5 %
- ligne d'eau	3,50	4,00	14,3 %
CLUBS extérieurs			
- fosse	75,00	86,50	15,3%
- ligne d'eau	10,00	12,00	20 %
Etabl. D'Ens. Secondaires et Privés			
- moitié des bassins	38,00	« supprimer »	
- une ligne d'eau	10,50	12,00	14,3%

LOCATION			
LOCATION de matériel			
- Bouées, ceintures, planches	0,50	0,50	0,0 %
LOCAL de stockage			
- par an	250,00	290,00	16 %
LOCATION de la salle			
- extérieurs (max 1 h du matin)	470,00	500,00	6,4 %
- Albertivillariens	255,00	266,00	4,3 %
VENTE de bonnets			
	1,00	1,00	0,0%

QUESTION N° 125 -1- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : "Port/Chemin Vert" : approbation du CRACL présenté par la SIDEC pour l'année 2005 :

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

Approuve le C.R.A.C.L. relatif à l'opération Port-Chemin Vert, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2005, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie, faisant apparaître :

- un montant global d'opération de 50 740 283 € H.T.,
 - une participation prévisionnelle des collectivités concédantes de 36 814 493 € H.T.,
- un déficit final d'opération au 31/12/2011 de 26 905 307 € H.T. coût de dépollution compris.

QUESTION N° 125 -2- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : approbation de l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement prorogeant la convention jusqu'au 31/12/2011.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

Autorise le maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de l'opération **Port – Chemin Vert** prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2011 et arrêtant la participation prévisionnelle financière de la commune à 26 905 307 euros TTC. .

QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Perspectives d'aménagement du secteur Port/Chemin Vert

Prend acte des perspectives d'aménagement du secteur Port/Chemin-vert et du travail conduit avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 50 rue du Landy : bâtiment B cession des lots n° 38, 62 et 69 au profit de Mme ROUSSEAU Eulalie ou tout substitué.

A l'unanimité.

Décide de céder à Madame ROUSSEAU Eulalie ou tout substitué les lots n° 38, 62 et 69, bâtiment B sis 50 rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 124.

Fixe le prix de cession à 25.500 €uros, libre de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 50 rue du Landy : bâtiment B cession des lots n° 39 et 74 au profit de M. CLAUDANT Michel

A l'unanimité.

Décide de céder à Monsieur CLAUDANT Michel les lots n° 39 et 74, bâtiment B sis 50 rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G N° 124.

Fixe le prix de cession à 23.800 €uros, libre de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 129 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 114 à 118 rue Léopold Réchossière : cession des parcelles cadastrées AP n° 137 - 138 - 139 et 161 au profit de la Société Gilbert FABRE SAS ou tout substitué.

A l'unanimité.

Décide de céder à la Société Gilbert FABRE Société par Actions Simplifiée (SAS) ou tout substitué, les parcelles situées 114 à 118 rue Léopold Réchossière, cadastrées AP n° 137- 138 – 139 et 161.

Fixe le prix de la cession à 694.000 €uros, libre de toute occupation.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Dispositifs de solidarités créés par la Région Ile de France suite aux événements de novembre 2005 : demande d'avance pour la reconstruction d'une aire de jeux et d'un city-stade.

A l'unanimité.

Sollicite la Région Ile de France afin d'obtenir une avance pour reconstruire un city stade et une aire de jeux, dans le cadre du fonds de solidarité aux collectivités territoriales franciliennes.

Autorise le maire à signer la convention subordonnant le versement de l'avance régionale.

QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Adhésion de la ville d'Arcueil au SIRESCO (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective).

A l'unanimité.

Autorise l'adhésion de la ville d'Arcueil, au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

Accepte la modification des statuts et du règlement intérieur du SIRESCO du fait de l'adhésion de cette nouvelle commune conformément aux documents annexés.

QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service architecture : approbation d'un contrat passé à compter du 1er juillet 2006 avec monsieur Serge BARBAZAN, engagé en qualité d'ingénieur, affecté au service architecture.

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} juillet 2006, avec monsieur Serge BARBAZAN, engagé en qualité de d'ingénieur, affecté au service architecture pour effectuer les missions suivantes :

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial à savoir, l'indice brut 379, indice majoré 348 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emplois.

QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : annulation de la délibération du 23 février 2006 et renouvellement du contrat passé à compter du 1er mars 1996 avec mademoiselle BASCOUL Sandrine engagée en qualité de Psychologue.

A l'unanimité.

Est rapportée la délibération en date du 23 février 2006, relative au renouvellement d'un contrat passé à compter du 1^{er} mars 1996 avec mademoiselle BASCOUL Sandrine engagée en qualité de psychologue, attendu que cette dernière n'a pu être transmise au contrôle de légalité dans le délai légal, du fait d'un refus de signature de l'agent et par conséquent ne peut être considérée comme exécutoire.

Autorise le maire à proroger à compter du 1^{er} juillet 2006, pour une durée indéterminée dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 8 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat passé à compter du 1^{er} mars 1996 avec mademoiselle BASCOUL Sandrine, engagée en qualité de psychologue.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 8^{ème} échelon du grade de psychologue de classe normale, à savoir, l'indice brut 634, indice majoré 530, à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

Autorise en conséquence le maire à signer le contrat passé avec ladite personne.

QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Commerce et artisanat : approbation d'un contrat passé à compter du 1er juillet 2006 avec madame Laure LEMERLE épouse PORTE engagée en qualité de chargée de mission, responsable du service commerce et artisanat.

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat passé à compter du 1^{er} juillet 2006, avec madame Laure LEMERLE épouse PORTE, engagée en qualité de chargée de mission responsable du service commerce et artisanat.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant : - attaché.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial à savoir, l'indice brut 558, indice majoré 495 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emplois.

QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : 64, avenue de la République : abrogation de la délibération du 15 décembre 2005 et approbation de la nouvelle convention de location avec l'O.P.H.L.M. de la ville d'Aubervilliers

A l'unanimité, monsieur Gérard DEL MONTE Président de l'OPHLM de la ville d'Aubervilliers n'ayant pas pris part au vote,

Abroge la délibération n°265 du 15 décembre 2005.

Autorise le maire à signer la convention de location relative au volume construit par l'O.P.H.L.M. au 64, avenue de la République représentant une surface utile de 388,35m² pour un loyer annuel de 159 124€ HT et hors charges pour une durée de 10 ans renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2006.

QUESTION N° 136 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : direction prévention et sécurité : création d'un emploi aidé : Correspondant justice - ville.

Question reportée

QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Bernard ORANTIN

OBJET : Convention d'utilisation et règlement intérieur de l'Espace Fraternité

A l'unanimité.

Adopte le règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'espace fraternité situé 10-12 rue de la gare à Aubervilliers.

Autorise le Maire à signer la convention avec les utilisateurs fixant notamment le tarif de location à 300 € sauf pour la première utilisation qui sera à titre gratuit et le chèque de cautionnement de 1 500 €.

QUESTION N° 138 - RAPPORTEUR Sophie MATHIS

OBJET : Autorisation d'exploiter un "atelier de travail mécanique" au 1 à 15 rue du Cheval Blanc à Pantin relevant du régime des installations classées et de la protection de l'environnement.

A l'unanimité.

Décide de donner un avis favorable sous réserve des prescriptions indiquées aux articles suivants :

Insiste auprès de l'exploitant et des services de l'Etat sur la nécessité de remédier à toute situation susceptible d'engendrer la moindre gêne sonore à l'égard des riverains et de l'environnement.

Rappelle à l'exploitant la nécessité de respecter continuellement :

- les règles d'hygiène et de sécurité du travail en matière d'incendie et d'exposition des personnes aux ambiances au travail : bruit, risque chimique, etc.
- les normes de rejets environnementales et du suivi de tout type de déchet.

Demande à l'exploitant de réaliser des études complémentaires : Scénarii incendie, explosion et accidentologie du travail.

QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Sophie MATHIS

OBJET : Nomination des membres représentant la ville d'Aubervilliers dans le cadre de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) relative à la société TIRU sise au 22-26 rue Ardoin à Saint-Ouen

A l'unanimité.

Désigne madame Sophie MATHIS en sa qualité d'adjointe déléguée à l'écologie urbaine comme représentante titulaire à cette commission.

Désigne monsieur Bernard VINCENT en sa qualité d'adjoint délégué à la prévention et à la sécurité comme représentant suppléant à cette commission.

QUESTION N° 140 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR

OBJET : Organisation des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune à compter du 1er septembre 2006.

A l'unanimité.

Fixe ainsi qu'il suit le montant des participations demandées aux familles :

- ✓ 23€ pour un enfant, 21€ à partir du 2^{ème} enfant par mois,
- ✓ 3 versements de 11,50€ pour un enfant, 10,50€ à partir du 2^{ème} enfant en décembre, février et avril (périodes de vacances scolaires).

Autorise le maire à signer la convention réglant les conditions matérielles d'organisation.

QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Reversement par la ville d'une somme perçue du Ministère des Affaires Etrangères à la faveur d'un projet de 2004 porté par l'association "Aubervilliers Bouilly Solidaires - Les amis de Bouilly"

A l'unanimité.

Verse la somme de 3 500 euros à l'association "Aubervilliers Bouilly Solidaires - Les amis de Bouilly".

QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Convention de délégation entre le département de la Seine Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers pour la gestion d'activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale

A l'unanimité.

Approuve les termes de la convention de délégation entre le Département et la Ville pour la gestion d'activités de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale et autorise le Maire à la signer.

QUESTION N° 143 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Convention de prestation de service "Relais Assistantes Maternelles" entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

Approuve les termes de la convention prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et autorise le maire à la signer.

QUESTION N° 144 -1- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à l'OPHLM d'Aubervilliers suite au réaménagement et au compactage de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations auprès de DEXIA Crédit Local

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus

La Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à hauteur de 100% à l'OPHLM d'Aubervilliers pour le réaménagement et le compactage auprès de DEXIA Crédit Local des emprunts contractés à la Caisse des dépôts et Consignation dont la liste est jointe en annexe.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 5 125 460,64 €.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention avec l'OPHLM d'Aubervilliers et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPHLM d'Aubervilliers.

QUESTION N° 144 -2- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à l'OPHLM d'Aubervilliers suite au réaménagement de prêts de la caisse des dépôts et consignations.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus

La Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à hauteur de 100% à l'OPHLM d'Aubervilliers pour le réaménagement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignation dont la liste est jointe en annexe.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale de chaque prêt à hauteur 16 130 028,77 € .

Le conseil municipal approuve les termes de la convention avec l'OPHLM d'Aubervilliers et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPHLM d'Aubervilliers.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 30